

# **PROCES-VERBAL**

## **DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN**

### **DU 24 AVRIL 2018 A LA MAIRIE DE RUSSIN**

---

<b><u>Présents</u></b>	M. Alain Hutin, Maire, Mme Suzanne Serafini, M. Olivier Favre adjointe  Mmes Sylvie Desbaillet, Marcy Rossi, MM. Sébastien Delesderrier, Patrick Demuylder, Didier Frossard, Guy Julini, Claude Membrez, Daniel Sandmeier, Pierre-Alain Wohlers, conseillers municipaux
<b><u>Fiduciaire</u></b>	M. Silvano Mattioli, de la société fiduciaire Helvétia Conseils & Révisions
<b><u>Procès-verbal</u></b>	Mme Marilène Demierre

=====

#### **Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal du 27 février 2018
2. Informations de la mairie
3. Présentation des comptes de la Commune de Russin au 31 décembre 2017
4. Présentation et approbation des comptes de la Fondation intercommunale pour le logement et l'accueil des personnes âgées au 31 décembre 2017 - délibération
5. Présentation et approbation des comptes du Groupement Intercommunal sapeurs-pompier Russin-Dardagny 2017 - délibération
6. Présentation et approbation des comptes de la Fondation du Logement au 31 décembre 2017 - délibération
7. Assainissement Hameau de Verbois – Russin – FIA
8. Divers

M. Alain Hutin ouvre la séance à 19.00. Il souhaite une cordiale bienvenue à M. Mattioli, fiduciaire Helvétia Conseils & Révisions ainsi qu'aux membres du conseil.

#### **1. Approbation du procès-verbal du 27 février 2018**

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2018 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

#### **2. Informations de la mairie**

##### **2.1. Journée cantonale sur les chemins de randonnée – 28 avril 2018**

Après le succès de l'édition 2017 et pour la deuxième année consécutive, le canton de Genève et GenèveRando organisent le 28 avril 2018 la « Journée cantonale sur les chemins de randonnées » dans les communes d'Avully, Aire-la-Ville, Cartigny, Dardagny et Russin. Des flyers sont à la disposition des personnes intéressées.

##### **2.2 Verbois**

M. Hutin indique avoir rencontré les habitants du hameau de Verbois concernant les nuisances sonores entre le barrage et la route du Mandement. Certains motards prennent cette route pour un circuit, aussi bien de jour que de nuit et chaque jour de beau temps devient un enfer pour les riverains. Nous avons évalué toutes les propositions et avons décidé ensemble de :

- Poser des affiches en haut et en bas de la route de Verbois, afin de continuer à sensibiliser les pilotes aux nuisances subies par les riverains.
- Prendre contact avec la police de proximité pour trouver des solutions pérennes
- Voir avec la DGT pour les aménagements réalisables

Il faut rappeler que ces excès continuels mettent également en péril la Course de Côte de Verbois, l'unique course moto qui subsiste à Genève.

### **2.3 Mise à l'essai élargissement /aménagements routiers / zone 30km/h**

Les plans d'aménagements routiers à l'étude au sein du groupe Synchro (DGT, Police ; DGGC, TPG) pour la mise à l'essai « Zone 30 » au cœur du village de Russin nous sont parvenus.

L'aménagement sera autorisé aux conditions suivantes :

- Mise à l'essai à 30 km/h du tronçon afin de permettre le maintien des deux passages pour piétons.
- Signalisation des priorités de croisement avec la longueur du trottoir élargi. La priorité est à donner au trafic en direction de Satigny.
- L'élargissement du trottoir est prévu avec un façonnage d'enrobés bitumeux et pour les autres bords, un marquage routier de bord et de potelets.
- La chaussée devra être de largeur constante dès la fin du goulet, soit à 4.75m ; le trottoir pourra ainsi se trouver plus large que les 1m20 prévu.
- Le croisement avec PL pouvant avoir lieu au droit du carrefour au Pré-Jonas, le marquage du STOP sera à étudier.
- La pose du revêtement phono-absorbant a été retardée (pour 2019) de sorte à pouvoir planifier de manière cohérente ces travaux de surfacage, demeure à l'essai et d'aménagement définitif.

Il est important que l'essai se fasse sur une durée de 9 à 12 mois, permettant ainsi d'avoir une meilleure vision de toutes les saisons.

M. Membrez demande qu'en est-il des travaux à Satigny ?

C'est un aménagement d'une zone 30km/h allégée, avec marquage mais sans obstacle, pas de chicane, suppression des passages piétons et priorité de droite.

### **2.4 CFF**

Les CFF réalisent des travaux très importants tout au bout du chemin de la Croix-de-Plomb. Les passages des véhicules lourds ont passablement «défoncé» la route, mais celle-ci sera remise en état très prochainement.

### **2.5 Route du Mandement**

L'Etat remplace les grilles d'écoulement et les bordures de trottoirs en béton. Cette route étant cantonale, la commune ne se prononcera pas sur la nécessité de ces travaux.

### **2.6 Sorties des aînés Dardagny-Russin – Visite Trajets jardins Téléphérique du Salève**

La sortie des aînés de Dardagny – Russin aura lieu le 17 mai 2018, elle débutera par une visite de l'entreprise d'intégration sociale et professionnelle «Trajets Jardins» puis le repas sera pris en haut du Salève (montée en téléphérique).

Mme Serafini invite cordialement les membres de sa commission sociale à y participer.

## **3. Présentation des comptes 2017 de la Commune de Russin**

Les membres du conseil sont en possession des comptes, bilans comparés 16/17 arrêtés au 31 décembre 2017.

Chaque point sera commenté ou expliqué afin de fournir les informations complètes :

La parole est donnée à M. Membrez, Président de la Commission des Finances.

M. Membrez indique que le 19 avril dernier, la commission des finances a obtenu les réponses aux différentes questions et tous les postes ont été passés en revue.

La commission des finances est très satisfaite des décisions prises par l'exécutif et tient à le remercier. M. Membrez rappelle que le risque existe, mais la situation financière de la commune est saine, la gestion des finances communales demande beaucoup d'attention et la prudence est constamment de mise.

Nous avons de grandes variations dans les revenus. Les amortissements importants ont pu être réalisés. Le montant du poste impôt sur le revenu est un montant communiqué par l'Etat et fluctue d'une année à l'autre, c'est une donnée très aléatoire. Les mouvements également de la péréquation intercommunale représentent une difficulté supplémentaire. Comme cela a été le cas, une rétrocession de l'Etat nous a été demandée, cet état de fait nous place dans une situation quelque peu inconfortable.

M. Membrez parcourt les comptes :

#### En résumé

##### **05 Administration Générale**

305 Assurance-maladie & accidents : réajustement d'écritures

310 Fournitures imprimés : fourniture de bureau, papier, toner, calendrier communal, migration du serveur, une grande partie des frais ressortent du contrat de Devillard relatif à la photocopieuse.

318 Honoraires prestations de services, frais mandataire fiduciaire

##### **08**

436 Dédommagement de tiers : Répartition des heures de conciergerie entre la commune et la Fondation du Logement (facture de deux années)

##### **14 Incendie secours**

331 Amortissement camion pompier

352 Commune : Participation communale au groupement intercommunal Dardagny-Russin calculée par rapport au nombre d'habitants au 31.12.2017

##### **21 Ecoles publiques**

314 Entretien immeubles par des tiers : Remise en état du clocher – travaux de peinture de la salle communale.

317 Dédommagement : Bus pour différents transports – participation communale aux abonnements des élèves du cycle d'orientation (la totalité du paiement a été effectué par Russin facilitant la comptabilité et Dardagny effectue le remboursement rubrique 452)

##### **33 Parcs et promenades**

324 Dédommagement fissures

##### **62 Trafic / routes communales**

314 Entretien immeubles par des tiers : mur de soutènement chemin des Christophes, nids de poule ch. Nouvellises et Velours, et entretiens usuels, bac/compost

#### **Bilan comparés 2016/2017**

115

115000.0 Provision sur débiteur

121

940100.121000 BCGe titre au porteur : il s'agit de part nominative, nous avons 10'000 actions auprès de la BCGe. Avec MCH2, l'action doit être réévaluée à la valeur réelle.

Il faut noter que malgré les déboires de la Banque il y a bientôt 20 ans, l'Etat et les communes touchent depuis des dividendes et que les montants perçus pour son sauvetage sont remboursés chaque année.

M. Membrez indique que la situation est saine, la prudence toujours de mise.

Les membres du conseil n'ont plus de remarques à formuler sur la présentation des comptes 2017.

M. Hutin reprend la parole et remercie vivement M. Membrez pour sa présentation. Il invite les membres à faire part de leurs éventuelles observations ou modifications au plus vite afin de nous permettre de rédiger la délibération pour la prochaine séance du conseil municipal.

#### **4. Présentation et approbation des comptes de la Fondation intercommunale pour le logement et l'accueil des personnes âgées au 31 décembre 2016**

Les conseillers municipaux ont reçu une copie des comptes 2017 de la Fondation intercommunale pour le logement.

La Villa Mandement (anciennement Nant d'Avril) a ouvert ses portes le 3 avril dernier, cet établissement comprend 30 lits ; les personnes pouvant en bénéficier sont des résidents à dérogation AVS, moins de 65 ans cas psychiatriques légers souffrants de déficiences mentales et physiques. Le choix des dossiers se fait uniquement par la CCI « Commission cantonale d'indication ». Cet établissement est dirigé par Mme Krestejva.

Ces comptes ont été votés par le conseil de fondation.

M. Membrez demande qu'en est-il du capital dotation de ces EMS?

Les Fr 1'200'000.— constitués au départ sont amortis, nous n'avons plus rien à notre bilan. Les EMS tournent d'eux-mêmes. Les Sàrl gèrent les maisons de cette fondation et la situation est saine.

M. Favre indique qu'à partir de l'année prochaine (avec MCH2), les provisions sur travaux importants ne seront plus possibles. C'est le bénéfice qui servira à entreprendre les grands travaux.

Les membres du conseil n'ont plus de remarques à formuler sur les comptes 2017.

M. Hutin lit la délibération, après vote elle prise comme suit :

**Objet : Approbation des comptes de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées pour l'exercice 2017**

Vu l'art. 7, titre III des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées ;

vu le rapport de la Société Fiduciaire Bonnefous Audit SA du 6 mars 2018 ;

vu l'approbation dudit rapport par le Conseil de Fondation Intercommunale des communes de Satigny, Russin, Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées le 12 mars 2018

sur proposition du Maire :

**DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, SOIT**

**Par 9 VOIX POUR**

d'approuver les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées, pour l'exercice 2017.

Alain Hutin, Maire et  
Président du conseil municipal de Russin

#### **5. Présentation et approbation des comptes 2017 du Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Russin-Dardagny – délibération**

Mme Sylvie Desbaillet et M. Olivier Favre sont les représentants de la commune au groupement intercommunal des sapeurs-pompiers Russin-Dardagny.

Les conseillers municipaux ont reçu une copie des comptes 2017 du groupement.

La Compagnie 101 est composée au 31.12.2017 de 52 sapeurs, c'est un effectif stable.

Les frais totaux 2017 du Groupement intercommunal des sapeurs pompiers de Russin Dardagny s'élève à Fr 85'713.75. Cette répartition est faite par rapport au nombre d'habitant pour la commune de Russin (22,4%%), soit Fr 19'199.90 et (77,6%) pour la commune de Dardagny, soit Fr 66'513.75.

Les coûts de la compagnie sont plus que raisonnables.

M. Olivier Favre se tient volontiers à la disposition des personnes pour avoir de plus amples informations.

Les membres du conseil n'ont plus de remarques à formuler sur les comptes 2017.

M. Hutin lit la délibération, après vote elle prise comme suit :

**Objet Approbation des comptes du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres pour l'exercice 2017**

Vu l'art. 26, titre X des statuts du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres ;

Vu le rapport de la Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA du 9 avril 2018 ;

Sur proposition du Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Russin

**DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, SOIT  
Par 9 VOIX POUR**

D'approuver les comptes du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres, pour l'exercice 2017.

Alain Hutin, Maire et  
Président du conseil municipal de Russin

**6. Présentation et approbation des comptes 2017 de la Fondation du Logement de la commune de Russin – délibération**

Les membres du conseil n'ont plus de remarques à formuler sur les comptes 2017.

M. Hutin indique que ces comptes ont déjà été approuvés par le conseil de Fondation le 17 avril dernier, les conseillers municipaux doivent également les approuver par une délibération.

L'entretien de nos immeubles est correctement assuré et la situation comptable est saine.

M. Hutin parcourt les comptes :

M. Hutin indique qu'en 2017, tous les appartements sont loués.

Les travaux sont terminés. Comme déjà expliqué tous les appartements du 339 au 347 de la route du Mandement ont été rénovés de fond en comble et isolés phoniquement et thermiquement, l'immeuble de la Fondation est aujourd'hui mis aux normes énergétiques actuelles. L'ensemble des façades a été traité.

Les installations techniques, alimentation et distribution sanitaire, ventilation et électricité ont été refaites à neuf. Il a fallu adapter et isoler les caissons et remplacer les stores afin de supprimer les ponts de froid. Certaines portes du sous-sol ont été remplacées.

Nous avons obtenu des subventions cantonales et fédérales pour l'amélioration énergétique du bâtiment pour un montant de CHF 27'000.—.

La somme « Commune de Russin c/c de Fr 944'083.13 » est le montant qui doit être transféré à la commune pour le paiement des factures courantes par le secrétariat.

Une nouvelle législation fédérale oblige les communes et les fondations de droit public à faire estimer leur patrimoine financier. Pour cette évaluation, tout comme pour la commune, c'est la société d'expertise immobilière Acanthe qui a eu le mandat.

Le nouveau plan comptable MCH2 exige les experts-réviseurs d'être agréés au sens de la législation fédérale et ayant obtenu la reconnaissance « MCH2 ». M. Soler ne désirant pas être agréé, M. Hutin propose le mandat à la Fiduciaire Bourquin frères & Béran SA pour la révision des comptes 2018.

Aucune autre remarque n'est soulevée.

M. Hutin lit la délibération, après vote elle prise comme suit :

**Objet : Approbation des comptes de la Fondation du logement de la commune de Russin pour l'exercice 2017**

Vu l'article 30, lettre e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision, le Bureau fiduciaire Eric Solèr, désigné comme organe de contrôle de la Fondation du Logement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017;

Sur proposition du Maire,

**DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, SOIT**

**Par 9 VOIX POUR**

d'approuver les comptes de la Fondation du logement de la commune de Russin, pour l'exercice 2017.

Alain Hutin, Maire et  
Président du conseil municipal de Russin

### **Epicerie de Russin**

M. Hutin indique que pour des raisons indépendantes de sa volonté, la gérante de l'Epicerie de Russin doit renoncer à son activité.

Un tous-ménages sera envoyé ces prochains jours à la population russinoise afin de savoir si quelqu'un est intéressé par la reprise de ce commerce. Un cahier des charges sera remis aux personnes intéressées. A partir du 10 mai prochain, l'appel à candidature sera étendu à l'ensemble du canton par des annonces dans la presse.

### **7. Assainissement Hameau de Verbois - Russin - FIA**

A la suite du rejet par le municipal d'entrer en matière pour le projet, l'Etat a pris en charge l'étude de faisabilité et des coûts inhérents aux travaux.

Nous attendons aujourd'hui la garantie écrite de la prise en charge par le FIA de :

- L'étude, les frais d'honoraires d'ingénieurs civils,
- Les travaux de réalisation de l'entier du projet
- Les montants inhérents aux servitudes (actes et indemnités)
- Les intérêts de la somme empruntée
- L'entretien des installations.

M. Favre indique que le conseil municipal devra voter l'investissement à hauteur du montant demandé.

## **8. Divers**

### **8.1 BBDR**

Mme Rossi trouve désolant que seules deux personnes de Russin ont assisté à la représentation du BBDR.

### **8.2. Bal des Pompiers à Russin**

M. Delesderrier rappelle le Bal des Pompiers à la Salle communale le 28 avril prochain.

Plus personne ne demandant la parole, M. Alain Hutin clôt la séance à 20h30.